



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Marie-Jeanne VERNY

Montpellier le 3 décembre 2018

Professeure des Universités en occitan

Cosecrétaire de la FELCO

À Madame la Directrice des Services Académiques du Cantal

Madame la Directrice,

Au nom de la FELCO (et sur ordre de son président Yan Lespoux), qui fédère les associations académiques d'enseignants d'occitan du service public, dont le CREO Auvergne, je voudrais d'abord vous remercier du travail que vous menez en ce domaine, dans une académie que notre Fédération a coutume de signaler au Ministère comme sinistrée en matière d'enseignement public de l'occitan (aucune école bilingue publique, 2 postes de professeurs certifiés pour 3 départements concernés, pas de chargé de mission IPR, pas de formation spécifique à l'ESPE, aucune place de l'occitan dans les écoles des régions de l'est du Cantal, sous quelque forme que ce soit¹...).

Malgré les efforts ou la bonne volonté manifestée par tel ou tel cadre académique, dont vous êtes, l'absence de moyens spécifiques affectés par le Ministère à l'académie de Clermont-Ferrand, destinés à combler ce retard considérable tend à creuser cet écart d'année en année dans une académie qui fut pourtant pionnière en matière d'enseignement de l'occitan : premiers cours dispensés après la Loi Deixonne 1951, par le majoral Jean Fay.

Notre collègue Alexandre Arnaud, cosecrétaire de la FELCO nous a fait part de sa convocation pour le groupe de travail que vous présidez. Or, monsieur Arnaud se trouve actuellement en congé maladie, suite aux difficultés qu'il a rencontrées dans son établissement : c'est peu de dire qu'il n'a pas été accueilli avec enthousiasme... Il a plutôt été confronté à l'hostilité de sa hiérarchie. Monsieur Arnaud a eu l'occasion, il y a quelques temps, de vous faire part de ses difficultés et vous l'avez écouté avec une grande attention. Cependant, la situation ne s'est pas améliorée et l'état de souffrance psychologique de notre collègue (qui avait auparavant enseigné à Digne, avec une réelle réussite) a conduit son médecin à lui prescrire un congé de maladie. La FELCO avait déjà eu l'occasion d'exposer au Ministère cette situation, et nous sommes obligés de constater que, si nous avons parfois reçu une écoute bienveillante, celle-

¹ Je me permets, madame la Directrice, de vous faire part de ma modeste expérience : née à Saint Flour, fille de paysans occitanophones, c'est la découverte, en 1971, au lycée public, grâce à un cours d'occitan, que le « patois » de la maison était une langue, qui a fait de moi la professeure des Universités et la militante pour l'enseignement public de cette langue que je suis.

ci n'a pas été de nature à sécuriser notre collègue, à convaincre sa hiérarchie de l'aider dans sa fonction et à faire en sorte qu'il puisse, comme il l'avait fait à Digne, mettre sa formation et sa qualification au service de l'enseignement public de l'occitan, alors même que l'Académie de Clermont est déficitaire en ce domaine. Pour la FELCO, il y a une évidente incohérence à voir un enseignant qualifié en congé maladie alors qu'il y a une insuffisance de ressources humaines affectées.

Si nous ajoutons à ceci le fait que notre collègue Hugo Amblard, qui occupe l'autre poste, travaille sur 4 ou 5 établissements, il nous semble que la situation sinistrée que nous avons maintes fois dénoncée n'est pas près de s'améliorer et donc qu'il serait nécessaire d'obtenir du Ministère une prise en compte réelle des besoins de l'Académie de Clermont en matière d'enseignement de l'occitan.

En ce qui concerne le premier degré, notre collègue Laure Bonnet, titulaire d'une licence d'occitan obtenue à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, titulaire du CRPE spécifique langues régionales, affectée dans le Cantal depuis près de 10 années, n'a toujours pas pu, à l'heure où nous vous écrivons, mettre en œuvre les compétences et la qualification qui sont les siennes. N'y a-t-il pas là un problème d'utilisation des ressources humaines compétentes ?

Madame la Directrice, nous ne doutons pas que ces questions seront évoquées au niveau du groupe de travail que vous réunissez. Nous allons, quant à nous, soumettre une nouvelle fois au Ministère, dans le cadre des bilans réguliers que nous lui faisons parvenir, les questions que nous soulevons d'abord auprès de vous.

Convaincus de l'intérêt que vous portez à l'enseignement public de l'occitan, nous nous tenons à votre disposition pour un entretien à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/O du président Yan Iespoux, Marie Jeanne Verny, cosecrétaire de la FELCO

